

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Gérard SBAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 006-2145/10/CC

**■ Pôle de compétitivité Pegase - Attribution de subventions aux entreprises
Aeromecanic et Opera Ergonomie - Approbation des conventions cadre
DDEAIG 10/4865/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Face aux enjeux de la mondialisation de l'économie et aux risques de plus en plus forts de délocalisation d'activités, la question de la compétitivité de l'économie française et celle, liée à la création d'emplois a donné lieu à de nombreux débats, réflexions et rapports. Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement a lancé fin 2004 un appel à projet pour la création de pôles de compétitivité, fer de lance d'une nouvelle politique industrielle qui mobilise les capacités d'innovation.

Cette nouvelle politique industrielle doit faire émerger de nouveaux secteurs dans lesquels l'intensification des partenariats entre l'industrie, l'enseignement supérieur et la recherche appuyés par les collectivités publiques, permettra le développement d'activités économiques de haut niveau technologique, créatrices d'emplois dans l'avenir.

Un pôle de compétitivité est, sur un territoire donné :

- l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation,
- engagé dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement),
- destiné à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

Cette politique vise à susciter, puis soutenir les initiatives émanant des acteurs économiques et académiques présents sur un territoire.

Au titre de sa politique en faveur des filières d'excellence, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole apporte depuis 2005 un soutien aux pôles de compétitivité présents sur son territoire (délibération du 22/12/2005). Ceux-ci sont au nombre de sept :

- Pôle Optique,
- Pôle Pégase,
- Pôle Solutions Communicantes Sécurisées,
- Pôle Eurobiomed,
- Pôle Mer,
- Pôle Risques,
- Capénergies.

1 – Cadre général de l'aide de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole aux projets R & D des pôles de compétitivité.

Par délibération du 8 février 2008 créant les Autorisations de Programme dans le cadre du BP 2008, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a fléchi 1,5 millions d'euros sur la période 2008/2010, pour le co-financement des projets de recherche & développement des pôles de compétitivité. Une enveloppe pour un montant de 500 000 euros par an pendant trois ans, sous forme d'AP/CP est donc dédiée à l'abondement du Fonds Unique Interministériel (FUI), et ciblée sur des projets de recherche

& développement présentés au Fonds Unique Interministériel (FUI) dans le cadre des appels à projets du gouvernement.

Une seconde délibération datant du 28 juin 2008 précise et propose les modalités opérationnelles d'intervention et le système d'évaluation technique de l'octroi de subventions aux entreprises impliquées dans les pôles.

2 – Concours attendus de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur le 9^{ème} appel à projets du FUI :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est aujourd'hui sollicitée financièrement en vue du co-financement de deux projets retenus lors du 9^{ème} appel à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI). Ces projets de R & D sont issus du pôle de compétitivité Pégase et présentés dans le tableau ci-après.

En application de la délibération du 28 juin 2008, une attention particulière a été portée à la création de valeur générée par l'investissement des projets : création d'emplois, augmentation du chiffre d'affaires, liens avec les organismes de formation/recherche installés sur Marseille Provence Métropole, ancrage des projets aux zones d'activités, immobilier d'entreprises dédié que porte la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Ainsi, dans le cadre du projet DROP on retrouve l'entreprise AEROMECANIC.

AEROMECANIC est un atelier agréé, spécialisé dans la réparation et la maintenance d'aéronefs de transport public et privé, doublé d'un atelier (AERO-RENT) agréé EASA PART MF de maintenance et de réparation de l'aviation générale.

AEROMECANIC est également distributeur d'aéronefs et de pièces Cessna, David Clark, Sigtronics et Garmin ; ainsi qu'un fournisseur de pièces détachées de marque Fairchild, Piper, Beechcraft, avion ou hélicoptère.

Pour le consortium, ce projet, d'une durée de 28 mois et d'un coût de 2,1 millions d'euros va générer un chiffre d'affaires annuel de 4 millions d'euros trois ans après la fin du projet (phase de recherche & développement) et permettra la création d'une trentaine d'emplois.

L'aide demandée de 1,13 millions d'euros va permettre d'accélérer les travaux et d'atteindre le marché plus rapidement ; d'autres constructeurs étrangers imaginant actuellement des solutions concurrentes.

La dépense de recherche et développement d'AEROMECANIC est de 770 000 euros, l'impact sur le chiffre d'affaires à 5 ans est estimé de 10 millions d'euros (pour 16 équipements) à 20 millions d'euros (pour 30 équipements). DROP permettra de créer de 9 à 18 emplois au sein d'AEROMECANIC.

Dans le cadre du projet SHARE on retrouve l'entreprise OPERA ERGONOMIE.

OPERA ERGONOMIE est une société de conseil et d'expertise en ergonomie et en ingénierie du facteur humain. OPERA ERGONOMIE propose son expertise et sa méthodologie afin de valider toutes les phases de conceptions et d'analyse du besoin, ainsi que ses applications opérationnelles. Les compétences de l'entreprise sont nécessaires pour l'intégration du handicap aux process, en architecture, dans la conception du produit ou d'interfaces multimédia, l'optimisation des lignes de production etc. L'entreprise dispose d'une forte expérience dans la conception de poste de pilotage en aéronautique.

Les avancées technologiques envisagées au sein du projet SHARE permettront donc de générer et de maintenir des emplois, de créer de nouvelles branches d'activité au sein des sociétés partenaires porteuses d'innovation, et positionneront la région PACA comme un des acteurs clés de l'innovation de missions aéronautiques et spatiales inédites.

Un effort d'investissement de recherche et développement sera poursuivi par OPERA ERGONOMIE / ADETEL EQUIPEMENT durant les années t0 + 4 et 5 pour la conception de la station portable destinée au marché des mini-drones.

Pour OPERA ERGONOMIE, le projet SHARE permettra de pérenniser l'activité du chef de projet, par ailleurs, l'équipe FH d'OPERA ERGONOMIE sera renforcée par le recrutement de 3 cadres ingénieurs/docteurs qui interviendront sur le développement logiciel des Work Package 4 et 6 et en soutien des efforts d'ingénierie cognitive à fournir pour la conception de la station.

Un chiffre d'affaires cumulé de 3,7 millions d'euros est prévu d'ici 2013 (3 ans après les 3 années de recherche & développement) dont une marge de 1,2 million d'euros.

Le développement de la gamme de produits SHARE sera un moyen de pénétration de nouveaux marchés en lien avec l'activité aéronautique en PACA. L'expertise en contrôle/commande d'Opéra sera valorisable auprès des grands acteurs locaux (Eurocopter, Thales...).

Le budget du projet est de 2,9 millions d'euros et une aide de 1,2 millions d'euros est demandée. Après la phase de recherche & développement de 3 ans, plus une année de certification, les 7 années suivantes de commercialisation permettront de générer un CA cumulé de 135,4 millions d'euros.

Le projet est crucial pour les PME partenaires de même que pour l'organisme de recherche. Grâce aux innovations de la station SHARE, le volume de vente escompté sera de 530 unités pour un bénéfice global de 16 millions d'euros.

La première phase de recherche & développement de 3 ans va générer 10 emplois sur l'ensemble du consortium. Le volume d'affaires issu de la mise sur le marché de la station SHARE permettra de créer 40 emplois supplémentaires en région PACA.

PROJETS	PORTEURS + PARTENAIRES DONT ENTREPRISES DE MPM (EN GRAS)*	MONTANT GLOBAL DU PROJET	CONTENU	BENEFICIAIRE(S), MONTANTS PROPOSES
POLE PEGASE				
SHARE	- Opéra Ergonomie (MPM) - Eurocopter (MPM) - Adetel Equipement Paca (69) - Thales Alenias Space (06) - Rftronic (84) - LSIS UMR 6168 - Onéra (92)	2 900 000 euros	Le projet SHARE a pour objectif la conception d'une station sol universelle mono-opérateur nouvelle génération pour le contrôle et la commande des drones.	OPERA ERGONOMIE : 85 000 euros (assiette de dépenses R&D : 804 763 euros)
DROP	- Aéromecanic (MPM) - Aéroport Marseille Provence (MPM) - Cegelic (13) - Onera (13) - LAM UMR 6110 (13) - LAOG UMR 5571 (38)	2 100 000 euros	L'objectif du projet DROP est de développer une solution optique de détection automatisée des objets sur les pistes d'atterrissage	AEROMECHANIC : 45 000 euros (assiette de dépense R & D : 769 347 euros)

*Des fiches synthétiques relatives aux entreprises susceptibles d'être financées par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole figurent en annexe du présent rapport.

3 – Rappel de la méthodologie de financement :

Conformément à la logique des projets de recherche & développement collaboratifs labellisés par les pôles, chacun des projets est porté, sous l'égide d'un chef de projet, par un consortium regroupant grands groupes, PME, laboratoires de recherche et parfois établissements de formation (écoles d'ingénieurs notamment).

Chacun des partenaires assume une partie des travaux de recherche & développement et prend en charge le financement correspondant. Sur ce montant, il peut prétendre à un taux de financement public (Etat + collectivités) prédéterminé pour chaque type de structure.

Les modalités de financement proposées par l'Etat sont rappelées en annexe 1, ainsi que les critères d'intervention de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

La mise en œuvre de cette aide est strictement encadrée : chacun des projets de recherche & développement financés dans le cadre du FUI fait l'objet d'une convention cadre (objet de cette délibération) signée entre l'Etat, le pôle de compétitivité concerné et les collectivités locales intervenantes dans le financement du projet. Sur cette base, une convention bilatérale d'application sera signée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et chaque entreprise bénéficiaire. Les modèles de convention ont déjà été approuvés dans la délibération cadre du 28 juin 2008.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 8 février 2008 créant l'Autorisation de programme ;
- La délibération du 28 juin 2008 précisant et proposant les modalités opérationnelles d'intervention et le système d'évaluation technique de l'octroi de subvention aux entreprises impliquées dans les pôles.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de cofinancer les projets de recherche & développement des pôles de compétitivité.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les subventions suivantes aux deux entreprises de Marseille Provence Métropole pour un montant total de 130 000 euros, au titre de leur participation à un projet de recherche & développement retenus lors du 9^{ème} appel à projets du Fond Unique Interministériel :

Pôles de Compétitivité	Projets de R & D	Entreprise(s) bénéficiaires	Montant accordé par MPM
PEGASE	DROP	Aéromecanic	45 000 euros
	SHARE	Opéra Ergonomie	85 000 euros
<i>TOTAL</i>			<i>130 000 euros</i>

Article 2:

Sont approuvées les conventions cadre ci-annexées liant pour le projet l'Etat, le pôle de compétitivité concerné, les Collectivités Locales intervenantes et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront imputés au budget 2010 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Sous-Politique B 330 - Nature 2042 – Fonction 90, opération n° 2008/00153.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Technopoles et Agglomération numérique,
Université, Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Juin 2010
Eugène CASELLI

Reçu au Contrôle de légalité le 1 Juillet 2010